



SICTOM PEZENAS - AGDE  
REÇU LE

05 MARS 2015

Service Courrier

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

**SEANCE du 26 FEVRIER 2015**

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE

- 2 MARS DLB 2015/010

SERVICE COURRIER

L'an deux mille quinze et le Jeudi 26 Février 2015, à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Présents** : Louis BORRAS, Bernard CHAUD, Jean-Yves LE BOZEC, Alain MARTI, Annie ROUGEOT, José SATORRE, Claude BASTIER, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Jean-Marie AT, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Jean-Luc CHAILLOU, Laurent DURBAN, Philippe FAURE, Robert GAIRAUD, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Muriel ICHER, Marion MAERTEN, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Stéphane PEPIN-BONNET, Christine PRADEL, Gilbert MENARD, Alain RYAU, Véronique SALGAS, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Henri SAUCEROTTE, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Alain VOGEL-SINGER, Olivier BRUN, Christian ALLEMANY, Olivier ASTRUC, Gérard COMBES, Paul ISARD, Sylvie KLEIN, Pierre USACHE, Emmanuel VILLANEUVA, Michel LOUP, Richard NOUGUIER, Norbert ETIENNE, Robert SOUQUE, Edgar SICARD

**Absents excusés** : Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Jean-Pierre Rougeot, Alain BIOLA, Bruno JULIEN

**Objet : SIGNATURE NOUVELLE CONVENTION OCAD3E/RECYLUM**

Monsieur le Président informe les conseillers syndicaux que le SICTOM a signé une convention avec OCAD3E et RECYLUM pour la collecte des lampes usagées. Suite à de nouveaux accords permettant d'offrir aux collectivités des soutiens financiers plus importants, OCAD3E a résilié toutes les conventions signées avec les collectivités et propose une nouvelle convention tenant compte de ces améliorations.

Les principales actions, outre le soutien en fonction du tonnage collecté, résident dans des participations financières sur le volet investissement (aide à l'achat de conteneurs dédiés), communication (aide sur la création de page internet spécifique ou encart dans guide de tri...).

Monsieur le Président demande donc l'autorisation de signer la convention organisant les modalités de reprise des lampes entre le SICTOM et RECYLUM, ainsi que toutes pièces afférentes à ces dossiers.

Le comité syndical, ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** la convention OCAD3E/RECYLUM telle que sus exposée,

**AUTORISE** son Président à signer ces documents ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

h

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

  
Le Président,  
  
Alain VOGEL-SINGER

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE  
- 2 MARS 2015  
SERVICE COURRIER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 02/03/2015 et de sa publication le 02/03/2015

A Nézignan l'Évêque, le 02/03/2015

SICTOM PEZENAS - AGDE  
REÇU LE

05 MARS 2015

Service Courrier